

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le quinze avril mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine.

Procurat(s) : LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, GOUJARD Laurine à HENRY Catherine.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/03/2024
Convocation affichée le : 02/04/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 25
Procurat(s) : 2

Reçu en Préfecture de VANNES le 16/04/2024

Publié ou notifié le 22/04/2024

Certifié exécutoire le 22/04/2024

A GOURIN, le 22/04/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



7- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (DROIT DE PLACE) A COMPTER DU 1ER MAI 2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la proposition établie par la commission des finances réunie le 26 mars 2024 concernant la fixation des redevances d'occupation du domaine public (droit de place).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE, de fixer les redevances d'occupation du domaine public, à effet au 1er mai 2024, comme suit :

- **Terrasses** : forfait annuel de 1.50€ par m2
- **Marché de plein air** : forfait annuel de 15€ en dessous de 5 mètres linéaires et de 30 € au-dessus de 5 m linéaires



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-215600669-20240415-D2024150407-DE

Département du MORBIHAN

- **Droit de place hors marché de plein air (camion outillage, ...) : tarif 15€ l'emplacement**
- **Droit de place attractions foraines : tarif 15€ l'emplacement.**

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 15 avril 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.